



ADAP
ASSOCIATION DES |
AVOCATS
PÉNALISTES

Monsieur le Président
du Tribunal de Grande Instance de Paris
Palais de Justice de Paris
29-45 avenue de la Porte de Clichy
75017 PARIS

Paris, le 15 avril 2018

LETTRE OUVERTE

Objet : Cages de verre

Monsieur le Président,

À quelques jours de l'ouverture du nouveau palais de justice nous découvrons que plusieurs salles correctionnelles sont équipées de box sécurisés.

Celles réservées aux comparutions immédiates et aux JLD en sont dotées, ce que nous n'avons jamais connu à Paris parce que rien ne le justifie.

La presse a également révélé l'existence d'un box hermétiquement fermé, information confirmée par des membres de l'ADAP qui ont pu voir, sur place, cet équipement pour lequel il était envisagé que le prévenu communiquerait avec son avocat par casque et micro.

Que ceci ait pu être conçu est hautement préoccupant.

Il est impératif et urgent de mettre fin à cette dérive.

Vous connaissez la position unanime de la profession fermement opposée à ces dispositifs qui portent atteinte à la présomption d'innocence et empêchent la libre communication entre l'avocat et le mis en cause.

Nous dénonçons cette conception de la justice méprisant les droits de la défense et portant atteinte à la dignité des prévenus, d'autant que l'usage systématique de ces box est illégal au visa de la directive du 9 mars 2016.

Le bâtonnier de Paris vous a fait connaître les attentes du barreau.

Nous vous demandons solennellement d'organiser les audiences de façon à ce que nul ne compare dans un box vitré.

Nous serons présents le 23 avril et les jours suivants, comme nous l'avons toujours été aux côtés des justiciables, fidèles aux termes de notre serment.

Déterminés, nous veillerons à ce que les box vitrés, s'ils ne sont pas encore démontés, ne soient pas utilisés.

Nous avons à cœur de découvrir ce nouveau lieu de justice où nous voulons défendre dans des conditions sereines et dignes.

Nous aimerions croire que tout sera mis en œuvre à cette fin.

Croyez, Monsieur le Président, en l'expression de notre parfaite considération.

Signataires :

Christian SAINT-PALAIS, président

Jacqueline LAFFONT, vice-présidente

Julien DELARUE, vice-président

Denis FAYOLLE, secrétaire général

Corinne DREYFUS-SCHMIDT, ancienne présidente

Jean-Yves LE BORGNE, ancien président, ancien vice-bâtonnier de Paris

Hervé TEMIME, ancien président,

Frédérique BAULIEU, Romain BOULET, Karine BOURDIE, Marie-Alix CANU-BERNARD, Emmanuelle KNEUSE, Clarisse SERRE, Caroline TOBY,

membres du comité directeur de l'ADAP